

Décision

Générale

colonial

Décision n° 942 concernant les Ministères.

n° 942

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

11 juin 1966

Numéro JO

n° 7 du 01/07/1966

Date du numéro

1 juillet 1966

TEXTE INTÉGRAL

Sont prononcés, pour compter des dates et suivant les modalités ci-après indiquées, les avancements des agents contractuels de divers services territoriaux dont les noms suivent : M. Mohamed Dini Farah, dactylographe contractuel (catégorie E, 1er échelon, indice 100) en service au Cercle de Tadjourah (Ministère des Affaires intérieures) est reclassé au troisième échelon de la catégorie E (indice 125) pour compter du 1er janvier 1966.